

Nouméa, le 29 SEP. 2016

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et des
Déchets**

**Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement**

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Le Directeur

à

Monsieur le président du syndicat
des copropriétaires de la résidence Balthus
C/O Agence Générale
35, rue de l'Alma
BP 732
98845 Nouméa Cedex

Objet : visite d'inspection réalisée le 21 septembre 2016 sur l'ouvrage de traitement des
eaux usées de la résidence Balthus, commune de Nouméa.

Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte- rendu de la visite d'inspection qui a
été réalisée le 21 septembre 2016 sur votre installation de traitement des eaux usées de la
résidence Balthus, commune de Nouméa.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et
satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous
disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Directeur de l'Environnement



Jean-Marie LAFOND

N° 2016-26797/DENV